



PV 27.09.2025

Commune de Valdeblore

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-sept septembre, à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Carole CERVEL-GEORGENTHUM, à l'effet de délibérer en session ordinaire sur :

Ordre du jour :

1/ Approbation PV précédent,

2/ Finances -Investissement-Urbanisme :

- Délibération relative à la décision modificative n°2 du budget communal
- Délibération relative à la mise à jour du tableau des effectifs : création du poste de garde champêtre
- Délibération relative à la sécurité de la fête des châtaignes
- Délibération relative à la destination des coupes de bois 2026
- Délibérations relatives aux manifestations 2026
- Délibération relative aux subventions des associations

- Délibération relative à l'opération station-service : mise à jour du plan de financement
- Délibération relative à l'aménagement de l'espace communal de La Balma
- Délibération relative au défrichement de parcelles boisées communales

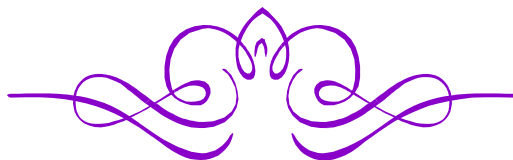
3/ Questions diverses.

Présents : Mme CERVEL-GEORGENTHUM Carole, Maire ; MM. CIAIS Christophe et CERANI Jean-Louis, Adjoints ; MM. MAGNANI Gilles, Mmes MASCARELLI Geneviève, et RESMOND Dominique et M RICHIER Jean-Pierre, Conseillers Municipaux.

Absent(s) représenté(s) : M. PANCHIERI Lionel a donné procuration à M. CERANI Jean-Louis.

Absent(s) non représenté(s) : MM. BALDASSARE Bernard, CIAIS Jean-Philippe et GIUGE Philippe, Mme MENCARELLI Maryse, et M ORSINI Dominique.

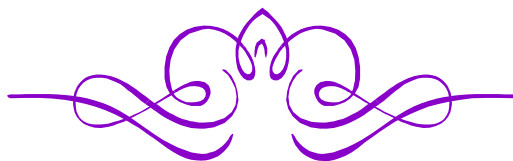
Madame RESMOND Dominique est désignée comme secrétaire de séance.



Point 1

Approbation du P.V. 19/07/2025

Le procès-verbal du 19/07/2025 est adopté à l'unanimité.



Point 2 Finances – Investissement - Urbanisme

Décision modificative n°2 du budget communal

Objet de la délibération : Décision modificative n°2 du budget communal

Ce point est retiré de la séance afin d'obtenir des éléments supplémentaires sur les écritures de régularisation par opération d'ordre non budgétaire pour un montant de 211 070.40€, demandées par le Centre de Gestion Comptable.

L'assemblée conteste ces écritures et souhaite prendre contact avec le service des finances de la Métropole pour demander la réintégration des opérations au budget communal, les équilibrer et les retransférer.

Mise à jour du tableau des effectifs : création du poste de garde-champêtre

Objet de la délibération : Mise à jour du tableau des effectifs

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2024-35 relative au tableau des effectifs. Elle propose à l'assemblée de créer :

- un poste de garde champêtre chef pour assurer les fonctions de garde champêtre.

Madame le Maire propose alors le tableau des effectifs ainsi modifié au 01 octobre 2025 :

Grade	Délibération création de poste	Catégorie	NBRE HEURES MENSUEL. DU POSTE	Emploi	Poste vacant depuis le	Poste occupé		
						Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de Travail MENSUEL	
Garde champêtre chef	N° 2025-68	C	TC	Garde champêtre			TC	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	N° 2024-35	C	TC	Chargé d'accueil en bibliothèque		Titulaire	TC	
Technicien territorial	N°2023-13	B	TC	Responsable des services techniques	02/05/2025			
Rédacteur territorial	N°2021-49	B	TC	Secrétaire Général des services		Titulaire	TC	
Adjoint administratif	N°2021-49	C	TC	Service adm		Titulaire	TC	
Adjoint technique	N°2004-29	C	TC	ASVP		Titulaire	TC	
Adjoint technique	N°2006-15 reclassement du 28.10.2005	C	TC	Gardien camping		Contractuel	TC	
Adjoint technique	N°2006-15 reclassement du 28.10.2005	C	TC	Gardien camping		Contractuel	TC	
Rédacteur principal de 2ème classe	N°2017-38	B	TC	Responsable service adm		Titulaire	TC	
Adjoint administratif	N°2017-12	C	TC	Médiathèque	15/07/2024		TC	
Adjoint technique	N°2013-47	C	TNC 67,17h	Entretien		Contractuel	TNC 67,17h	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	N°2017-12	C	TC	Service adm		Titulaire	TC	
Adjoint technique principal de 2ème classe	N°2017-12	C	TC	Service tech		Titulaire	TC	
Adjoint technique	N°2016-03	C	TNC 11,33h	Entretien OT	2016			

Adjoint technique	N°2006-15 reclassement du 28.10.2005	C	TC	Service tech		Titulaire	TC
<u>Emplois non permanents :</u>							
- Deux adjoints techniques à temps plein saisonniers pour le fleurissement et l'entretien des espaces publics							

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 64.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs et d'inscrire les crédits nécessaires,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents à cet effet.

Sécurité Fête des Châtaignes 2025

Objet de la délibération : Sécurité Fête des Châtaignes 2025

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le montant de la dépense à engager pour assurer la sécurité publique lors de la Fête des Châtaignes 2025, à savoir 702€ TTC.

Elle lui propose de solliciter le Conseil Départemental afin qu'il subventionne cette dépense au taux le plus élevé possible, à savoir 70% du montant TTC de la dépense susmentionnée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

APPROUVE la dépense à engager pour assurer la sécurité lors de la Fête des Châtaignes 2025, son montant s'élevant à 702€ TTC.

SOLLICITE l'aide la plus élevée possible du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes à hauteur de 70% de ce montant.

AUTORISE le Maire à signer tous documents à cet effet.

Destination des coupes de bois 2026

Objet de la délibération : Destination des coupes de bois 2026

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'ONF en date du 13/08/2025, concernant les coupes prévues en 2026, en forêt communale relevant du régime forestier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

APPROUVE l'état d'assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci-après,

DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes de l'état d'assiette présentées ci-après,

VALIDE la destination des coupes et leur mode de commercialisation proposés par l'ONF et exposés ci-dessous :

Parcelle	Type de coupe	Surface en ha à parcourir	Volume présumé en m3/ha	Coupe prévue par le document d'aménagement
14_j	Jardinage	20	45	Ajout

Parcelle	Destination		Mode de commercialisation					
	Vente	Délivrance	Mode de vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur			
			Appel d'offre	Contrat - gré à gré	Sur pied	Façonné	En bloc	A la mesure
14_j	☒	☐	☐	☒	☐	☒	☐	☐

DONNE pouvoir à Madame Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente,

AUTORISE Madame Le Maire ou son représentant à assister aux martelages des coupes prévues,

ADRESSE la présente délibération à M le préfet pour information et enregistrement.

Manifestations 2026

Objet de la délibération : Festivals de Printemps, d'Automne et de Noël 2026

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les Festivals de Printemps, d'Automne et Noël sont programmés chaque année dans le cadre des festivités communales.

L'activité événementielle estivale étant intense sur les vacances d'été, Madame le Maire propose d'organiser une programmation culturelle hors saison pour conserver une dynamique d'animations sur toute l'année avec :

- Au printemps : 2^{ème} fête de l'Estampe, théâtre et activités manuelles
- A l'Automne : festival musical, théâtre et animations
- A Noël : marché de Noël et festival des chants de Noël

Le montant de la dépense prévisionnelle s'élève à 43 000 euros TTC et la commune peut bénéficier du concours financier du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

Madame le Maire souhaite donc solliciter l'aide du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes à hauteur de 35 000 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

ACCEPTE le budget alloué à cette programmation pour une dépense de 43 000 euros TTC,

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes à hauteur de 35 000 euros,

DEMANDE à ce que la part communale de 8 000 euros soit inscrite au budget prévisionnel de la Commune en 2026,

AUTORISE le Maire à signer tous documents à cet effet.

Subventions aux associations

Objet de la délibération : Subvention coopérative scolaire Ecole St Dalmas

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention formulée par la Directrice de l'école de St Dalmas. Elle précise que l'établissement connaît une importante augmentation de ses effectifs avec des enfants ayant des troubles développementaux.

Mme La Directrice d'école a dressé une liste des besoins qui concernent plus particulièrement l'acquisition d'outils et de matériel pédagogiques supplémentaires pour adapter les apprentissages et permettre aux enfants en difficulté de suivre les enseignements.

Le montant prévisionnel de la dépense est de 5000^e (hors achat du mobilier scolaire).

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

DECIDE d'allouer une subvention de 5000€ à la Coopérative Scolaire de l'Ecole de St Dalmas,

AUTORISE le Maire à signer tous documents à cet effet.

Opération station-service : approbation de l'APD et mise à jour du plan de financement

Objet de la délibération : Opération station-service : approbation de l'APD et mise à jour du plan de financement

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de ses délibérations n° 2024-25 du 13 avril 2024 et 2025-16 du 22 février 2025, relatives à la création d'un service public de distribution de carburant avec la construction d'une station-service communale à l'entrée sud de la Bolline.

Elle l'informe du fait que le maître d'œuvre a rendu l'Avant-Projet Définitif relatif à cette opération et lui propose de l'approuver avec le plan de financement y afférant. Elle sollicite également son autorisation afin de formuler les demandes de subventions les élevées possible à l'Etat et au Conseil Départemental, étant précisé que le coût global de l'opération s'élève à 604 574,57 € H.T. décomposés comme suit :

- Marché d'étude de faisabilité et de maîtrise d'œuvre : 70 900 € H.T.
- Etudes de prestations intellectuelles : 30 000 € H.T.
- Travaux (Montants de l'APD) : 503 674,57 € H.T.

Elle précise aussi que le marché d'étude de faisabilité et de maîtrise d'œuvre est financé à 80% par l'Etat dans le cadre du dispositif FNADT 2024.

Pour finir, elle fait part au Conseil du fait qu'une consultation est actuellement en cours dans le cadre d'une éventuelle délégation de service public à venir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif relatif à la création d'une station-service publique communale élaboré par le Maître d'œuvre, celui-ci estimant le coût de réalisation des travaux, études et prestations intellectuelles annexes à 604 574,57 € H.T.

- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées possible auprès de l'Etat et du Conseil Départemental, conformément au plan de financement suivant :

Partenaires financiers	Montants	
Rappel - Coût de l'opération H.T.	604 574,57 €	
Etat (sollicité)	32,46%	196 280,00
Etat – FNADT 2024 (acquis)	9,38 %	56 720,00
Conseil Départemental	38,04 %	230 000,00
Total des subventions	79,88 %	483 000,00
Part restant à la charge de la Commune de Valdeblore		121 574,57
Majorée de la T.V.A.		120 914,91
Total part restant à la charge de la Commune		242 489,48

- **APPROUVE** le plan de financement global de l'opération tel qu'il est établi ci-dessus.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

- **DIT QUE** les crédits nécessaires pour la réalisation de cette opération sont prévus au Budget de la Commune.

Aménagement de l'espace communal de La Fuont à St Dalmas

Objet de la délibération : Aménagement de l'espace communal de La Fuont à St Dalmas

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de sa délibération n° 2025-41 du 5 mai 2025, relative à l'aménagement de l'espace communal de la Fuont cadastré F 820 et à la désignation d'un maître d'œuvre chargé de la conception d'un plan d'aménagement, de l'élaboration des avant-projets et d'assister la Commune pour le lancement des consultations, pour l'analyse des offres et l'attribution des marchés subséquents ainsi que pour le contrôle, le suivi et la réception des travaux.

Elle rappelle également le coût de cette mission de maîtrise d'œuvre qui s'élève à 7 800 € H.T. soient 9 360 € T.T.C. et précise que le montant des travaux est estimé à 58 164,75 € H.T. soient 69 797,70 € T.T.C.

Elle propose ensuite au Conseil :

- d'approuver la globalité de cette opération dont le coût s'élève à 65 964,75 € H.T. soient 79 157,70 € T.T.C.,
- de bien vouloir l'autoriser à solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention la plus élevée possible,
- d'approuver le plan de financement correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la globalité de l'opération d'aménagement de l'espace communal de la Fuont, dont le coût s'élève à 65 964,75 € H.T. soient 79 157,70 € T.T.C. (MOE et travaux compris).
- **SOLLICITE** la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental, conformément au plan de financement suivant :

Partenaires financiers	Montants	
Rappel - Coût de l'opération H.T.	65 964,75 €	
Conseil Départemental	80,00 %	52 771,80
Total des subventions	80,00 %	52 771,80
Part restant à la charge de la Commune de Valdeblore		13 192,95
Majorée de la T.V.A.		13 192,95
Total part restant à la charge de la Commune		26 385,90

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

- **DIT QUE** les crédits nécessaires pour la réalisation de cette opération sont prévus au Budget de la Commune.

Défrichement de parcelles boisées communales

Objet de la délibération : Défrichement de parcelles boisées communales

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de sa délibération n° 2025-10 du 10 janvier 2025, par laquelle il autorisait le Syndicat Mixte pour le Développement de la Vallée de la Vésubie et du Valdeblorre à formuler une demande d'autorisation de défricher auprès des services de la DDTM.

Lors des derniers échanges entre les services préfectoraux et le SMVV, il a été convenu, par mesure de précaution, de revoir à la hausse, mais sans excès, la quotité des surfaces susceptibles d'être soumises aux opérations de défrichement : la superficie totale concernée évolue donc de 970 m² à 1866 m². Les 5 parcelles communales identifiées dans la délibération initiale demeure inchangées.

Madame le Maire sollicite donc du Conseil l'approbation de cette modification et l'autorisation de signer tous documents relatifs à ce projet.

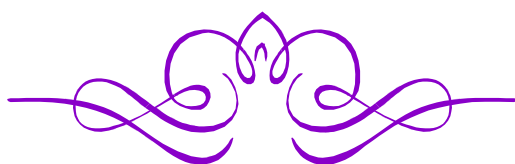
LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à la majorité des membres présents et après en avoir délibéré (1 abstention) :

- **APPROUVE** la modification de la quotité de surface totale susceptible d'être concernée par les opérations de défrichement à venir dans le cadre du projet de luge 4 saisons à la Colmiane,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Point 3 - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 11h30.



Le Secrétaire,

.

Le Maire,

Carole CERVEL.